

CADRE PERMANENT DE CONCERTATION - DEFINITION ET COMPOSITION

Aux fins du suivi de l'Accord Politique de Ouagadougou et de la poursuite du Dialogue direct, les Parties conviennent de créer un Cadre permanent de concertation (CPC).

Selon le point 7.1 de l'Accord Politique de Ouagadougou, le CPC est un organe de veille et de Dialogue permanent dans le but de renforcer la cohésion nationale. Il est composé ainsi qu'il suit :

- Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République;
- Monsieur Guillaume K. SORO, Secrétaire général des Forces Nouvelles;
- Monsieur Alassane Dramane OUATTARA, Président du RDR;
- Monsieur Henri Konan BEDIE, Président du PDCI;
- Monsieur Blaise COMPAORE, Président en exercice de la CEDEAO, en sa qualité de Facilitateur.

Hormis le Président Laurent GBAGBO et le Président en exercice de la CEDEAO, les autres membres du CPC ont rang de Président d'institution. Le CPC est compétent pour examiner toute question relative au présent Accord.